



CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en salle du Conseil (Mairie de Boulieu-Lès-Annonay)

Le lundi 20 mars 2023 à 20h00

ORDRE DU JOUR

➤ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2023

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC 2022
2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL 2022
3. AFFECTATION DU RESULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023
4. ADOPTION DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS POUR 2023
5. ADOPTION DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS POUR 2023
6. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023
7. PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE NOTRE DAME
8. ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT
9. CESSION AMIABLE DE LA VOIRIE ET DES EQUIPEMENTS PRIVES DU LOTISSEMENT LE VAL PORTANT TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC
10. AUTORISATION DE DIVISER LA PARCELLE COMMUNALE AH 123 POUR CESSION
11. ACQUISITION DES PARCELLES AH 132 AH 133 AH 134 ET AH 135 APPARTENANT AU CCAS
12. APPROBATION DU PROJET DE CREATION D'UN POLE SANTE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE
13. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL
14. AUTORISATION DE PROCEDER A UN ECHANGE DE PARCELLES AB211/AA91
15. DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLUIH
16. QUESTIONS DIVERSES

Si vous ne pouvez pas être présent(e), vous pouvez donner mandater un conseiller municipal pour vous représenter et voter en vos lieux et place. Ce pouvoir dûment complété et signé doit être reçu en mairie avant le début de la séance du Conseil Municipal pour être valable.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Boulieu-lès-Annonay, le 16 mars 2023

